



**Syndicat Pénitentiaire des  
surveillant(e)s-CEA**

**Tract National SPS-CEA**

## **Une atteinte contre les fonctionnaires Le SPS boycotte le CSA AP du 21 novembre 2024**

L'instauration de trois jours de carence et la réduction de la rémunération à 90% pendant les congés maladie constituent une atteinte indéniable contre les droits et le pouvoir d'achat des agents publics. Ainsi nos dirigeants aggravent une situation déjà bien précaire et réduisent encore un peu plus leurs acquis.

Cette stratégie est non seulement injuste mais contre-productive : comment attirer les jeunes dans la Fonction publique, alors que les besoins augmentent et que les concours peinent à être garni abondamment ? Fustiger des agents publics malades ou accidentés, qui n'ont évidemment pas choisi leur situation, est une démarche inadmissible, qui s'apparente à une véritable punition.

Le discours du « partage des efforts » face à la situation budgétaire est irrecevable. Les agents publics ont déjà dûment payé :

L'inflation a largement dépassé les augmentations du point d'indice, entraînant un décrochage des salaires publics par rapport au privé, comme l'a confirmé l'INSEE. 2024 zéro pointé, 2025 s'annonce tout aussi morose, aggravant encore cet écart.

Comparer cette réforme au modèle du secteur privé est un argument trompeur. En réalité :

- À conditions personnelles et professionnelles équivalentes, il n'existe pas de différence notable en termes d'absentéisme entre public et privé.
- Plus de 70 % des salariés du privé bénéficient de conventions collectives qui compensent les jours de carence.

Les nouvelles mesures annoncées :

- trois jours de carence, une indemnisation maladie ramenée à 90 %, suspension de la GIPA, absence de revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ;
- s'ajoutent à une série de reculs sociaux sans précédent.

En outre, ces décisions remettent en cause les avancées obtenues dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique et des accords sur la protection sociale complémentaire.

Ces dispositifs visaient pourtant à améliorer la couverture santé et prévoyance des agents publics.

Face à cette attaque, le syndicat pénitentiaire SPS-CEA, appellent ses militants à rallier tout cortège de manifestations. Dans ces conditions, le SPS ne peut pas envisager siéger au CSA AP du 21 novembre 2024 et boycotte donc celui-ci.

Les fonctionnaires ne doivent plus être les éternels sacrifiés des arbitrages budgétaires !

Le 21 novembre 2024,

Le Bureau Général National SPS-CEA